

DELIBERATION N°72-25 du 26 SEPTEMBRE 1972

Le Conseil d'administration de l'Agence financière de bassin
"Seine-Normandie"

D E L I B E R E

Article unique -

Il est alloué à l'Amicale du personnel de l'Agence financière
de bassin "Seine-Normandie" une subvention de 3 000 F.

Le Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET